

CAUPENNE-D'ARMAGNAC

# Que vous at dises

NOUS VOUS DIONS

JUILLET 2016

N° 5

Nos écoles en question !!



Infos Municipales

# Sommaire

## **Informations municipales**

### ❖ **Les brèves.....**

- Porte drapeaux ...
- Travaux de l'église d'Espagnet
- Prix des repas de la cantine scolaire
- Nouvelle organisation du temps de travail
- Taux d'imposition
- Grippe aviaire
- Accessibilité
- Le recensement
- Le budget 2016
- Association Izaute Midour
- Le Sictom
- Zéro-phyto
- Manœuvrées
- Les vœux à la population
- Les chantiers jeunes
- Culture
- Site internet

## Dossier

- Réseaux d'écoles

## **Vie associative**

- La société de pêche
- Les papillons jaunes
- Le foyer rural

## **Qui sont ces Caupennois ?**

- Des passionnés... « la chasse au bâton »

## Espace détente

- Recettes de cuisines (les papillons jaunes)



- *Edito du Maire*

C'est toujours dans un contexte d'état d'urgence que nous nous retrouvons en ce début d'été.

Cependant, nous continuerons à vivre ensemble et nous soutenir dans notre belle région qu'est l'Occitanie. Les évolutions dictées par la loi Notre doivent être pour nous des opportunités et non des contraintes, nous devons nous investir pleinement dans ces changements.

Ce 5ème numéro de QUE VOUS AT DISES vous donnera toutes les informations sur le travail entrepris sur notre commune durant ces 6 derniers mois.

Tout d'abord, au vu des projets engagés sur l'année en cours et compte tenu de la baisse importante des dotations de l'Etat, nous avons décidé une augmentation modérée des quatre taxes d'imposition.

En ce qui concerne le confortement des murs de l'église d'Espagnet, nous avons opté pour le comblement de la mare comme préconisé par l'architecte des bâtiments de France.

Notre école et son nouveau réseau (regroupement de neuf communes) doit permettre de pérenniser son existence, à la rentrée 2016, l'école maternelle sera dotée d'un équipement numérique interactif. La gestion de ce réseau d'école est à l'étude afin de mutualiser les dépenses liées à la scolarisation de nos enfants.

Des travaux sur la mise en accessibilité aux personnes handicapées, des espaces publics et bâtiments communaux sont engagés sur une période de cinq ans.

Les manœuvres et les chantiers jeunes ont permis cette année encore de mettre en valeur notre patrimoine communal.

Enfin, les rencontres depuis les vœux de la municipalité début janvier jusqu'aux grillades du Foyer Rural début juillet nous ont permis de nous retrouver et d'échanger. Cependant afin de mieux présenter notre commune, ses infrastructures, ses associations et ses entreprises nous avons créé un site web qui nous permettra de mieux nous connaître.

Je vous souhaite une bonne lecture et surtout un très bel été convivial en famille et avec vos amis qui se terminera dans la bonne humeur le 28 AOUT lors de notre fête patronale.

- **Les brèves ...**

*Porte-drapeaux toujours acteurs du devoir de mémoire*

Un nouveau porte drapeau pour remplacer Monsieur Larrezet qui était souffrant.

Monsieur Christian Daulieu a reçu Dimanche 8 Mai, des mains de Patrick Guichebarou, le drapeau tricolore.

*Honneur et émotions.*

Les Caupennois se sont mobilisés pour célébrer le 71ème anniversaire de la fin de la 2ème guerre mondiale.

Cette cérémonie a été accompagnée par l'ensemble des enfants de Caupenne pratiquant un instrument à l'Ecole de Musique de Nogaro sous la direction de Thierry Dufau.

Ce moment de partage entre différentes générations s'est clôturé autour d'un buffet et du verre de l'amitié dans la salle des Associations



- *Travaux de l'église d'Espagnet*

Le Conseil municipal a décidé de lancer le marché public à procédure adaptée pour les travaux de confortement des murs de soutènement de l'église d'Espagnet. Une subvention au titre de la DETR a été demandée auprès de l'Etat. Le Conseil Départemental et le Conseil Régional seront également sollicités. Suite à cette demande de subvention « DETR », les services de l'Etat ont demandé l'avis des bâtiments de France. Le technicien a constaté que l'édifice souffrait d'altérations qu'il est indispensable de corriger. Il a constaté que la mare située au pied de l'édifice a, par la dégradation de sa berge, créé un terrain propice au glissement du sol d'assise des fondations et, en particulier, de la sacristie.

Il propose dans son rapport, le comblement de la mare puis la mise sous surveillance à l'aide de jauges graduées des parties concernées. Toutefois, il faudra effectuer des travaux de confortement des élévations et la réfection de la toiture de la sacristie.



- *Prix repas de la cantine scolaire*

L'organisme de confection de repas pour collectivités, *la Culinaire des Pays de l'Adour*, a procédé à l'augmentation du prix des repas pour la cantine scolaire, passant ainsi de 2,827 € HT à 2,866 € HT pour la prochaine rentrée scolaire. Le Conseil municipal, dans un souci de ne pas alourdir la facture aux familles, décide de porter le prix du repas vendu aux élèves fréquentant la cantine scolaire de Caupenne de 1,58 € à 1,60 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

- *Modification des heures affectées à l'entretien des locaux scolaires*

Mme Sylvie Mathieu, Adjoint technique en charge de l'entretien des locaux scolaire a demandé une modification de son temps de travail à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

Mme Florence BRESCON, intéressée par ces heures d'entretien, verra son emploi du temps corrigé en conséquence, la Commission Technique Paritaire a donné son accord.

- *Taux d'imposition*

Depuis un certain temps, la commune de Caupenne, n'a pas relevé ses taux d'imposition. Il faut d'abord rappeler que la manne financière générée par la taxe professionnelle d'ELF AQUITANE (CFE) \*, n'a plus le même impact sur le budget communal. Rappelons également que les dotations de l'Etat sont en diminution, et que les taux d'imposition de notre commune sont inférieurs aux taux de communes équivalentes. L'augmentation des bases de l'état génère un produit fiscal en légère augmentation de + 5543 €.

Sur proposition de M. GNECCI percepteur, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, a décidé une majoration de + 8000 €, portant ainsi les quatre taxes communales comme suit :

➤ Taxe d'habitation (TA)	15.72%
➤ Taxe foncière bâti (TFB)	9.47%
➤ Taxe foncière non bâti (TFNB)	44.17%
➤ Cotisation foncières des entreprises (CFE)	19.98%

- *Grippe Aviaire*

Suite au problème épidémique, dû à la grippe aviaire, survenu cet hiver dans les élevages de palmipèdes du sud-ouest, il a été demandé par la préfecture, dans un souci de précaution sanitaire de procéder à un recensement des volailles, oiseaux d'agrément... sur notre territoire.

Les référents de chaque quartier ont participé à cette opération, et en même temps ont expliqué à ces personnes détenteurs de basse-cour, qu'un confinement serait obligatoire durant la période du 25 avril 2016 au 16 mai 2016.

- *Accessibilité*

A partir de cette année, et cela pendant 5 ans, la commune va procéder à des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, non voyants ...

Cette année, la commune s'engage dans la mise en conformité de l'accès du secrétariat pour un fauteuil roulant, mais également quelques petits travaux d'aménagements dans l'école.

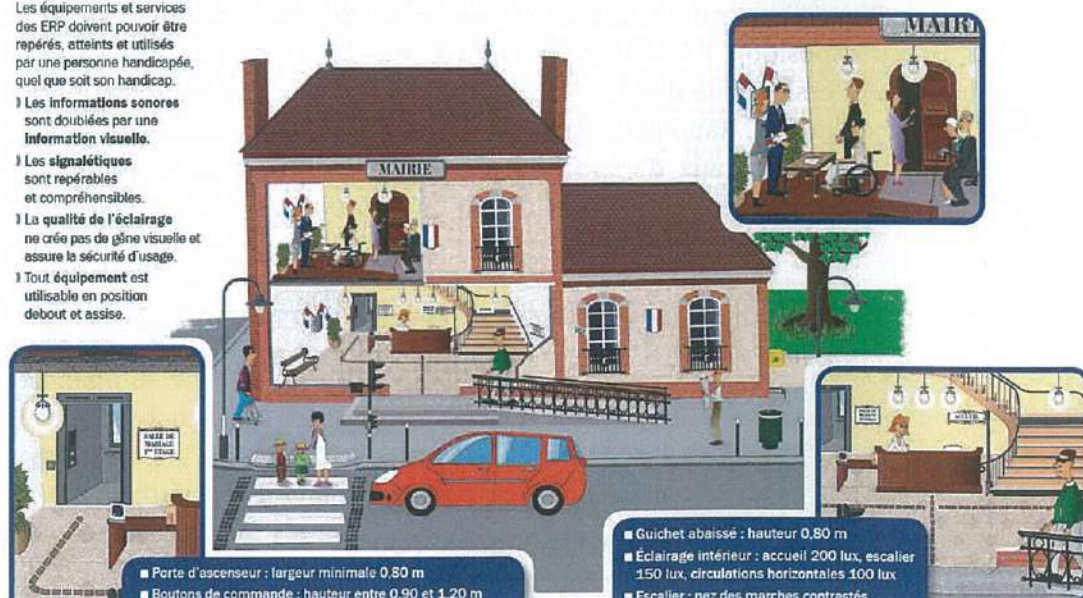
Des pavés autobloquants seront supprimés, des places de parking matérialisées et signalées pour handicapés seront créées, des sonnettes ainsi qu'un fléchage, seront installés, qui permettront à ces personnes de se manifester après du secrétariat ou du personnel de l'école.

Une grande partie de ces travaux sera exécutée par l'employé communal.

### Établissement recevant du public (ERP) de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> catégorie

Les équipements et services des ERP doivent pouvoir être repérés, atteints et utilisés par une personne handicapée, quel que soit son handicap.

- 1 Les informations sonores sont doublées par une information visuelle.
- 1 Les signalétiques sont repérables et compréhensibles.
- 1 La qualité de l'éclairage ne crée pas de gêne visuelle et assure la sécurité d'usage.
- 1 Tout équipement est utilisable en position debout et assise.

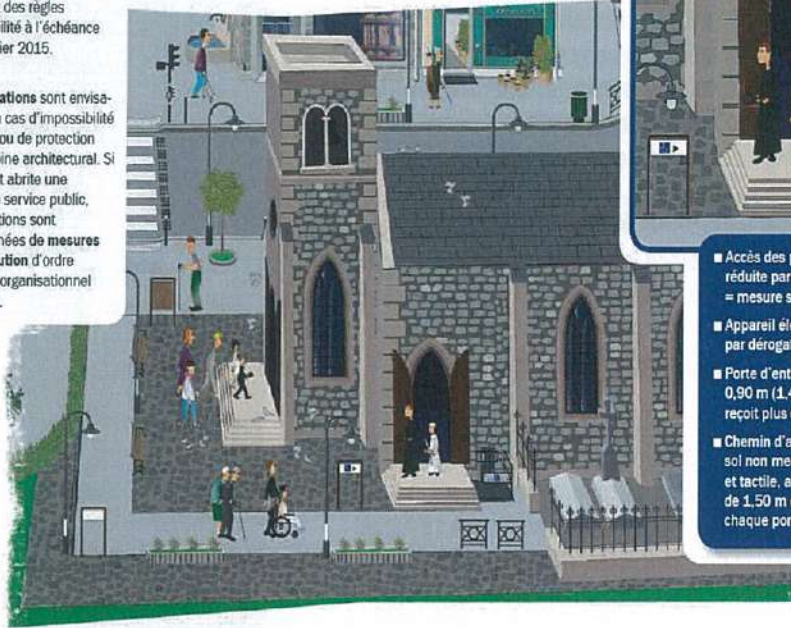




## Monument historique

Les lieux de culte existants, les monuments historiques classés ou inscrits et les sites protégés sont tenus au respect des règles d'accessibilité à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Des dérogations sont envisageables en cas d'impossibilité technique ou de protection du patrimoine architectural. Si le bâtiment abrite une mission de service public, les dérogations sont accompagnées de mesures de substitution d'ordre structurel, organisationnel ou humain.



- Accès des personnes à mobilité réduite par entrée secondaire = mesure substitutive
- Appareil élévateur autorisé par dérogation
- Porte d'entrée : largeur minimale 0,90 m (1,40 m si le bâtiment reçoit plus de 100 personnes)
- Chemin d'accès : revêtement de sol non meuble, contraste visuel et tactile, aire de manœuvre de 1,50 m de diamètre devant chaque porte ou choix d'itinéraire



- Tables et tablettes : hauteur maximale 0,80 m
- Urne : hauteur maximale de la fente 0,80 m
- Machine de vote électronique accessible aux électeurs handicapés



À l'occasion de l'accueil d'un élève handicapé et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les écoles existantes doivent être rendues accessibles : chemin d'accès, circulations intérieures, signalétique.

L'accessibilité des bureaux et des techniques de vote est d'application immédiate. Elle doit permettre à une personne en situation de handicap de voter en toute autonomie.



## Pour les bâtiments municipaux et les équipements publics

L'obligation de mise en accessibilité n'ouvre pas droit à compensation pour les collectivités territoriales. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peut être mobilisée pour subventionner les travaux d'accessibilité s'ils ont été définis comme catégorie prioritaire par la commission départementale d'élus réunie par le préfet. La dotation générale de décentralisation relative aux bibliothèques municipales et départementales de prêt peut aussi être mobilisée pour les bibliothèques.

Les travaux de mise en accessibilité relèvent des compétences du propriétaire ou de l'exploitant, selon le cas. Le maire est responsable de la mise en accessibilité de ses bâtiments communaux.

## Pour les commerces et professions libérales (ERP 5<sup>e</sup> catégorie)

La réalisation des travaux de mise en accessibilité peut bénéficier, sous certaines conditions, des financements de l'État qui proviennent du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

Les commerces de proximité ainsi que les communes rurales sont éligibles aux nouveaux critères élargis du FISAC. Les conditions et les modalités d'attribution de ces aides sont à voir avec les services de la préfecture et les chambres du commerce et de l'artisanat.

## Pour les établissements d'enseignement

Comme tout ERP, les établissements d'enseignement doivent être rendus accessibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le financement de la mise en accessibilité relève des collectivités territoriales compétentes.

Si l'accueil d'un élève handicapé est rendu impossible dans son école de référence, il doit être orienté vers l'établissement accessible le plus proche de son domicile. Le surcoût imputable au transport de l'élève handicapé vers un autre établissement est à la charge de la collectivité territoriale compétente.

## Pour les logements

Les gestionnaires de logements sociaux peuvent bénéficier de la déduction de la taxe foncière et des subventions à l'amélioration de logements locatifs aidés. Les copropriétaires peuvent bénéficier d'une TVA à 5,5 % et d'un crédit d'impôt sur le revenu pour l'installation d'ascenseurs.

Les personnes handicapées ou âgées peuvent bénéficier d'une prestation de compensation ou d'allocation pour l'adaptation de leur logement.

## construction et de l'habitation.

### ERP

**Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006** relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création, modifié par l'arrêté du 30 novembre 2007.

**Arrêté du 21 mars 2007** relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public.

### LOGEMENT

**Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006** relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, modifié par l'arrêté du 30 novembre 2007.

**Arrêté du 26 février 2007** relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs lorsqu'ils font l'objet de travaux et des bâtiments existants où sont créés des logements par changement de destination.

**Circulaire interministérielle n° 2007-53 DGUHC** du 30 novembre 2007 et ses annexes.

### LIEU DE TRAVAIL

**Décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009** relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés.

### VOIRIE

**Article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.**

**Décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006** relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

**Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006** relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et son arrêté d'application du 15 janvier 2007.

### Sites utiles

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

[www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite-.html)

[www.accessibilite-batiment.fr](http://www.accessibilite-batiment.fr)

[www.minefi.gouv.fr/directions\\_services/daj/guide/gpem/accessibilite/accessibilite.pdf](http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/daj/guide/gpem/accessibilite/accessibilite.pdf)

[www.culture.gouv.fr/handicap](http://www.culture.gouv.fr/handicap)

[www.certu.fr](http://www.certu.fr)



- *Le recensement des Caupennois.*

Entre le 20 janvier et le 18 février 2016, Marie Dular et Josiane Caupenne ont effectué le recensement de la population caupennoise.

Marie Dular a rendu visite à tous et nous vous remercions de l'accueil que vous lui avez réservé.

Nous nous réjouissons d'avoir largement dépassé le pourcentage fixé par l'INSEE : au moins 30% de réponses sur internet. Plus de 50% d'entre vous s'est servi de l'outil informatique.

La population caupennoise reste stable, même si nous déplorons depuis cette date le départ de quelque un de nos anciens.

- *Budget 2016*

SECTION FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	REALISES 2015	PREVISIONS 2016			REALISES 2015	PREVISIONS 2016
Charges carac. Général entretien, fournitures	87 280,15 €	107195,00 €		Résultat reporté 2015 avec le CCAS	40 424,48 €	26 643,91 €
Charges personnels salaires charges sociales	159 765,10 €	167 030,00 €		Produits des services coupe bois, tickets cantine	13 641,93 €	27 279,09 €
Autres charges Indem.Elus,subvs.Par ticip.	49 616,63 €	55 731,00 €		Impôts et taxes (impôts locaux, autres taxes)	292 317,60 €	323 329,00 €
Atténuations produits	94 203,00 €	94 203,00 €		Dotations, Subventions (part.subvs. ETAT)	57 864,89 €	46 627,00 €
Virement à la section Investissement		6051,00 €		Autres produits Gestion et remboursements sur rémunérations	12 256,38 €	7125,00 €
Charges financières	300,00 €	800,00 €		produits financiers	6,14 €	6,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>391 164,88 €</b>	<b>431 010,00 €</b>			<b>416 511,42 €</b>	<b>431 010,00 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Réalisés 2015	Prévisions 2016		Réalisés 2015	Prévisions 2016
Travaux Forêt communale	21 070,30 €	12 000,00 €	Excédent 2014	10 902,36 €	
Acquisition Terrains		65 000,00 €	F.C. TVA	13 491,00 €	3032,00 €
Travaux Eglise Caupenne/Espagnet	72 327,03 €	143 000,00 €	Taxe Aménagement	8070,4 €	5000,66 €
Acquisition véhicule service	11 288,41 €		Excédent de fonctionnement capitalisé	23 677,64 €	2242,34 €
Acquisition numérique Ecole/ Désherbeur thermique		9400,66 €	Emprunt		140 000,00 €
Déficit 2015		2242,34 €	Subventions Eglises/ Emprunt	46 302,00 €	75 317,00 €
			Virement de la section de fonctionnement		6051,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>104 685,74 €</b>	<b>231 643,00 €</b>		<b>102 443,40 €</b>	<b>231 643,00 €</b>

Le montant des dotations de l'Etat, pour l'année 2016, s'élève à 31 337 €, soit 5 750 € de moins que les dotations 2015.

Le budget de la commune s'élève à 662 653,00 €.

Le budget fonctionnement est équilibré pour un montant de 431 010.00 €, soit une augmentation de 3.3 %.

➤ Dépenses

Le Conseil Municipal a décidé des travaux à la forêt communale pour un montant de 12000 € ; l'acquisition de foncier d'1,5 ha de terrain nu pour l'aménagement d'un lotissement pour un montant de 65 000 €, les travaux de confortement des murs de soutènement de l'église du Hameau d'Espagnet située sur la RD 143 pour un montant de 143 000 € (\*); l'acquisition de matériel (engagement zéro phyto) pour un montant de 2 500 € .

(\*) Ce montant budgétisé ne sera qu'en partie utilisé du fait de la modification des travaux envisagés.

➤ Recettes

Récupération du F.C. TVA de 2014 pour un montant de 3 032 €, Taxe d'aménagement sur les constructions pour un montant de 5 000 €, les subventions sur l'église demandées auprès de l'Etat, la Région et le Département pour un montant global de 71 400 € ainsi qu'un emprunt qui sera souscrit pour financer les travaux de l'Eglise et l'acquisition du terrain, une subvention



demandée auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement du matériel dans le cadre de l'opération « zéro phyto » pour un montant de 1 775 €.

Le budget investissement est équilibré pour un montant de 231 643.00 €, soit une augmentation de 2.3 %.

➤ Dépenses

Le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations à hauteur de 8 970 €, les participations aux divers syndicats pour un montant de 13 683 € et une prévision de 3 000 € pour la section « Actions Sociales » de la commune.

➤ Recettes

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux des quatre taxes d'environ 4 % en tenant compte de la variation de 2,8 % des bases de 2015 et ceci afin de compenser la baisse des dotations de l'Etat qui passent de 37 087 € à 31 337 €.

- *Association de Maintien à Domicile Intercommunale Izaute et Midour*

**L'activité du service aide à domicile (SAAD)** entre les années 2015 et 2014 montre une baisse de 4 % tant au niveau du nombre d'heures d'intervention que du nombre d'usagers.

Au cours de l'année 2015, il y a eu de nombreuses et importantes évolutions conventionnelles et législatives impactant financièrement le service, notamment

- en mars, augmentation de la valeur du point relevant la rémunération du personnel
- en avril, hausse des cotisations salariales et patronales du régime de maintien de salaire et de prévoyance
- depuis janvier notre structure doit également mettre en œuvre la prévention des Risques Psychosociaux avec un diagnostic des facteurs de risques

**L'activité de livraison de repas à domicile** entre les années 2015 et 2014 montre une :

- Une hausse de 1 % tant au niveau du nombre de repas que du nombre d'usagers.

Par rapport à l'année 2014 qui avait connu une forte augmentation, le service en 2015, se stabilise à hauteur de 18 000 repas livrés par an.

Une réflexion est engagée sur l'opportunité de mettre en place des tournées anticipées qui devraient permettre une meilleure gestion de la livraison en cas de pannes ou d'évènements climatiques.

**Pour l'année 2016**, le service souhaite poursuivre et améliorer la prise en charge en considérant la personne de manière globale dans sa dimension physique, psychique, psychologique, sociale et environnementale.

Pour atteindre cet objectif, le SAAD a mis en place des actions essentielles à la qualité des interventions. Ces actions doivent être maintenues pour :

- accompagner les salariés dans leur professionnalisation
- travailler sur la cohésion des équipes
- s'inscrire dans une politique de prévention
- maintenir les groupes d'analyse de pratiques
- pérenniser les réunions interprofessionnelles de coordination à la Maison de Santé
- pérenniser les visites à domicile effectuées par l'encadrement
- continuer à proposer un service de portage de repas à domicile organisé par la structure sur l'ensemble du territoire desservi par le service d'aide à domicile, mais également élargi au périmètre de l'intercommunalité par voie de convention avec les communes

#### **Rapport d'activité 2015 :**

Sur l'année 2015, 23 aides à domicile titulaires et 17 aides à domicile remplaçantes, représentant 21 équivalent *Temps Plein* ont assuré ces prestations. Les aides à domicile ont suivi une formation sur le thème « améliorer la relation à l'utilisateur ».

Cette formation s'est déroulée sur trois jours complets à Nogaro. L'objectif était d'identifier les conséquences des pathologies et/ou du vieillissement sur le psychisme des personnes âgées. Pour le personnel, cette formation a permis de donner des conseils adaptés aux situations rencontrées auprès des usagers en évoquant de nombreux cas concrets.

Le personnel administratif a quant à lui suivi une formation de 2 jours sur le thème de :

- « L'affirmation de soi »

Pour une meilleure représentativité du service au sein des réunions de coordination.

Pour le personnel du service de portage de repas, compte tenu de l'ampleur de la tournée de livraison journalière et afin de sécuriser le service, les horaires de travail ont été répartis sur 3 personnels aide à domicile en gardant pour l'une d'entre elles la majorité du temps sur ce service

#### **Au niveau du fonctionnement de l'Association :**

**Pour le service d'aide à domicile**, dans le cadre de l'autorisation, le tarif horaire autorisé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est passé de 20,57 € à 20,77 €.

La participation des communes est passée quant à elle de 4,38 € à 4,86 € par habitant.

**Pour le service de portage de repas**, concernant les coûts de livraison pas d'augmentation prévue en ce début d'année 2016, par contre, la nouvelle direction du centre hospitalier de Nogaro a augmenté le prix du repas de 4,92 € à 5,00 € à partir du mois de mai (pas d'augmentation depuis 4 ans).



La participation des communes est restée stable à hauteur de 0,67 € par habitant.

- *SICTOM OUEST 1983.....2016*

Cela fait plus de trente ans que le syndicat « Sictom Ouest » existe, rappelons que son siège social est fixé par arrêté à la mairie de Nogaro où est assuré le service administratif.

Les locaux des services techniques ainsi que les garages sont situés sur la commune du Houga.

Le Sictom Ouest, c'est :

**25 000 tonnes de déchets collectés par an**  
**545 kg par habitant**  
**250 000 kms par an**  
**101 communes**  
**41037 habitants**

Le Sictom Ouest gère :

- les collectes de porte à porte pour les zones urbaines
- la collecte des conteneurs d'apports volontaires dans les zones rurales
- la collecte des colonnes de verres

Mais également, gère les neuf déchetteries du territoire, à savoir

- le Houga
- Cazaubon
- Plaisance
- Riscle
- Aignan
- Eauze
- Nogaro
- Aire sur Adour
- Eugénie les bains

En juin 2000, sur l'initiative du Conseil Général, le traitement des déchets est confié au **Syndicat Mixte Départemental TRIGONE**. Celui-ci a pour compétence le traitement des déchets issus de toutes collectes, ce qui permet une application rationnelle sur tout le territoire du plan de gestion et de prévention des déchets du département.

TRIGONE, c'est :

- 3 ISDND(\*)
- 10 camions
- 200 bennes

- 1 centre de tri
- 6 centres de transferts
- 3 plateformes de broyage de déchets verts

(\*) **ISDND** : installation de stockage de déchets non-dangereux. Structure aux normes ISO 14001.

Actuellement, les effectifs du SICTOM OUEST se composent de 43 agents :

Administratif

- un chargé de direction,
- une conseillère hygiène et sécurité & chargée de la gestion des déchetteries
- une chargée de communication & de la prévention des déchets. Ambassadeur du tri
- une rédactrice

Technique

- un mécanicien
- 27 agents de collecte
- 2 agents d'entretien
- 9 gardiens de déchetterie

Matériel

- 7 véhicules de collecte équipés de benne à ordures ménagères
- 1 camion grue pour la collecte des colonnes à verres
- 3 véhicules utilitaires
- 1 voiture électrique
- +/- 1100 plateformes de conteneurs
- 297 colonnes à verres

La fréquentation dans les déchetteries, est établie par les comptages des gardiens. Ces données peuvent être approximatives, mais sont stables d'une année sur l'autre. Les deux tableaux de fin de page, montrent les détails de certains « gisements » amenés en déchetteries et leur destination (chiffres en tonnes).

Fréquentation des déchetteries

Nbre visiteurs	2015	2014	Evolution
AIGNAN	5300	3 673	44 %
CAZAUBON	8553	7 569	13 %
AIRE/ADOUR	32999	30 391	8.58 %
EAUZE	20686	21 631	-3.44 %
LE HOUGA	2625	2 042	28.55 %
NOGARO	15149	12 470	1.5 %
EUGENIE	6277	6 734	-6.79 %
PLAISANCE	14187	13 473	5.03 %
RISCLE	11223	10 978	2.23%
<b>TOTAL</b>	<b>115 199</b>	<b>108 961</b>	<b>5.72%</b>

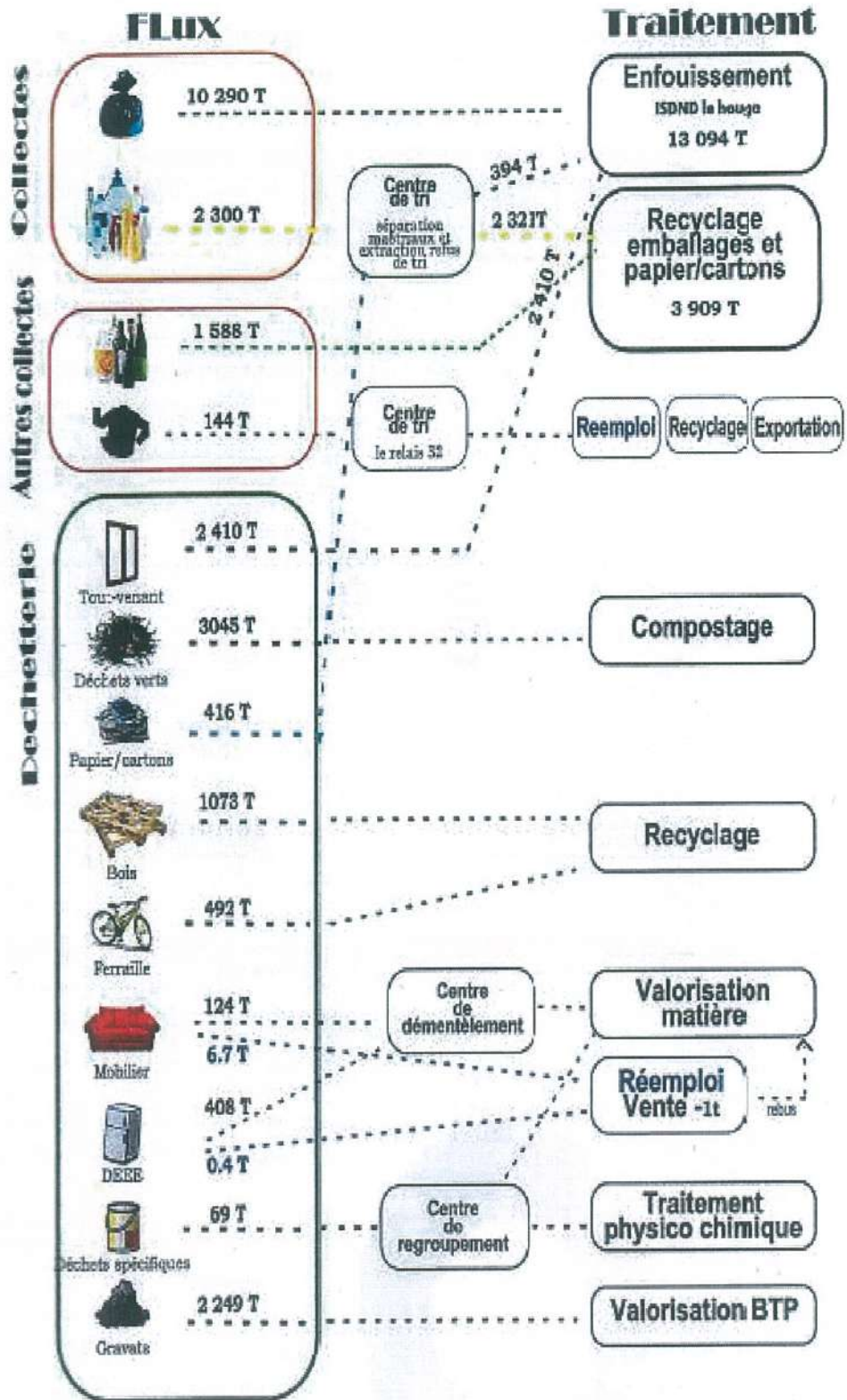


Le SICTOM OUEST laisse apparaître un solde positif 2015 de

- 174 458.12 € pour la section fonctionnement
- 12 923. 70 € pour la section investissement

Fluxs	total	TN-1 2014	delta 2014/2015	ratio /hab /an	ratio /hab /an 2014
<b>DM</b>	<b>10290,12</b>	<b>10339</b>	<b>-0,47</b>	<b>250,25</b>	<b>253,20</b>
<b>DECHETTERIE</b>	<b>10283,20</b>	<b>10330,97</b>	<b>-0,48</b>	<b>250,58</b>	<b>251,01</b>
GRAVAT	2249,47	2394,4	-6,05	54,82	58,18
DV	3045,1	3006,35	1,29	74,20	73,04
TVI	2409,52	2441,83	-1,32	58,72	59,33
Papiers/cartons	416,49	434,98	-4,25	10,15	10,57
Bois	1073,35	1076,27	-0,27	26,16	26,15
FERRAILLES	492,52	493,68	-0,23	12,00	11,99
<b>DDS</b>	<b>64,31</b>	<b>49,723</b>	<b>29,34</b>	<b>1,57</b>	<b>1,21</b>
acides kg	KG 206	230	-10,43	0,01	0,01
base	KG 348	447	-22,15	0,01	0,01
solvants	KG 1669	1534	8,80	0,04	0,04
Pâteux	KG 40198	35339	13,75	0,98	0,86
Phytha	KG 1529	1429	7,00	0,04	0,03
Aero	KG 652	772	-15,54	0,02	0,02
Combustants	KG 333	522	-36,21	0,01	0,01
Produits NI	KG 1975	1446	36,58	0,05	0,04
Emballages vides	KG 173	27	540,74	0,00	0,00
Neons ampoul	KG 969	1155	-16,10	0,02	0,03
Huiles alim et graisses	KG 2253	3531	-36,19	0,05	0,09
Filtres	KG 2323	1040	123,37	0,06	0,03
Batteries kg	KG 11682	2251	418,97	0,28	0,05
<b>DEEE</b>	<b>407,88</b>	<b>397,42</b>	<b>2,63</b>	<b>9,94</b>	<b>9,66</b>
DEEE gros elec HF	112,11	101,18	10,80	2,73	2,46
DEEE gros elec F	73,6	78,24	-5,93	1,79	1,90
DEEE écrans	87,12	88,58	-1,65	2,12	2,15
DEEE pûts appa	135,05	129,42	4,35	3,29	3,14
DEA	124,56	36,32	242,95	3,04	0,88
				0,00	
<b>AUTRES COLLECTES</b>	<b>148,842</b>	<b>143,93</b>	<b>3,41</b>	<b>3,63</b>	<b>3,50</b>
VÊTEMENTS	143,937	139,41	3,25	3,51	3,39
PILES	4,905	4,52	8,52	0,12	0,11

# Infos municipales





Le SICTOM OUEST c'est également la sensibilisation aux problèmes de tris des déchets ainsi que l'animation dans des manifestations pour sensibiliser le public à être le plus *ECO-CITOYEN* possible



**Inciter à l'éco-manifestation**

Le SICTOM Ouest met à disposition des équipements pour le tri durant les manifestations ainsi que des verres réutilisables

En 2015, le Sictom a réalisé 11 prêts de verres réutilisables



**Organisations de visites au centre de tri**



**Aide au diagnostic déchets des entreprises**

**Démonstration de broyage à Le Houga**



**Formation au tri et à la prévention**

140  
enfants/adolescents



210  
adultes

Eco fêtes de Perchède



- *Zéro phyto !*



Conformément à l'arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les services des espaces et de la voirie devront s'être affranchis des produits phytosanitaires.

La commune de Caupenne d'Armagnac soucieuse de protéger son environnement, s'est engagée dans une démarche écologique. A ce titre, elle s'est dotée d'un désherbeur thermique.

Aussi les allées de notre village et de nos cimetières voient fleurir quelques herbes folles qui ne sont plus supprimées par les désherbants chimiques. Soyez assurés que l'employé communal, ne ménage pas sa peine. Mais les conditions météo font que l'herbe repousse très vite. Ceux qui doivent tondre leur pelouse en savent sûrement quelque chose. Sachez que nous restons vigilants à l'entretien raisonné de la commune et de ses cimetières, soyez certains que nous nous y employons.



- *Manoeuvrées*

Lors de 4 manœuvres programmées pendant le printemps 2016 les chantiers de rénovation et d'entretien des édifices ont été réalisés.

Le parcours et la digue du lac d'irrigation, ainsi que le lavoir de l'Eglise du bourg ont été entretenus.

La charpente du lavoir de Nauton a été entièrement refaite, le lavoir de Cantiran a été nettoyé et remis en eau.

Toutes ces journées se sont déroulées dans une excellente ambiance et ont été très productives. Nous vous donnons rendez-vous pour le printemps 2017 afin de réparer la toiture du lavoir de l'Eglise, de refaire l'étanchéité du lavoir de Nauton et bien d'autres actions qui seront programmées.

Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leurs temps et aux adolescents des chantiers jeunes qui ont terminé certains travaux.





- *Chantiers jeunes*

Pour la deuxième année consécutive Caupenne d'Armagnac accueille les chantiers d'été jeunes. Ils sont 7 à avoir débuté le jeudi 7 juillet. 4 filles Chloé, Colleen, Elisa, Margot et 3 garçons Nathan, Tanguy et Théo.

Comme l'an passé, au bout de 15 jours de travail ils recevront un salaire de 120 € et ils auront eu l'occasion de faire des sorties piscine, canoë, plage, etc... avec le CLAN de Nogaro.

Du nettoyage de l'école à son rangement, accompagnés par Véronique et Florence, aux travaux extérieurs réalisés avec Thierry et les conseillers municipaux qui se relaient, c'est un plaisir pour la commune de voir ces jeunes ensemble donner de leur énergie pour la collectivité et au final " s'amuser tout en travaillant ".

Ils disent qu'ils reviendront l'année prochaine ! Certains jeunes de la commune, qui n'avaient pas encore 14 ans et qui n'ont pas pu débiter cette année, piaffent d'impatience.

Caupenne à de quoi être fière de sa jeunesse !



### OPÉRATION BUS-PISCINE/LAC GONDRIN - AIGNAN - BARBOTAN

Car gratuit du 6 juillet au 29 août 2016  
Départ parking de la salle Périé.

- **Le lundi : Base de loisirs de Gondrin**  
Départ de Nogaro : 13h30 - Départ de Gondrin : 19h00
- **Le mercredi : Lac d'Aignan**  
Départ de Nogaro : 13h30 - Départ d'Aignan : 19h00
- **Le vendredi : Base de Loisirs de Barbotan**  
Départ de Nogaro : 13h30 - Départ de Barbotan : 19h00

- Pour ces 3 destinations, les enfants de moins de 6 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- Le lundi à Gondrin, les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte.
- Le vendredi à Barbotan, les enfants de moins de 11 ans devront être accompagnés d'un adulte. Slip de bain obligatoire pour les garçons à Barbotan (pas de short de bain).

Inscriptions à la mairie de Nogaro : fournir carte d'identité, photographie et autorisation parentale. Une carte de bus sera remise à toutes les personnes inscrites. Cette carte devra obligatoirement être présentée à la montée du bus. Renseignements à la mairie au 05 62 09 02 17

- *Les vœux à la population*



Monsieur le Maire accompagné par les conseillers municipaux a été heureux d'accueillir une grande partie des caupennoises et des caupennois réunis à l'occasion des vœux présentés en ce 10 janvier au Foyer de Caupenne.

Petits et grands ont partagé un vrai moment de convivialité. Ils ont aussi eu l'occasion de rencontrer les nouveaux venus sur la commune qui ont pu ainsi faire connaissance avec leur voisinage. Monsieur le Maire a rappelé combien il était attaché au dynamisme de toutes les forces vives qui font vivre notre commune : associations, acteurs économiques, sans oublier nos anciens et nos jeunes qui offrent un bel exemple de « vivre ensemble ».

Un grand merci également aux bénévoles des papillons jaunes, qui par leur prestation et leurs talents culinaires ont ravi les papilles des participants.

- *Culture*

### UN PYJAMA POUR SIX ! A la salle des fêtes de Caupenne d'Armagnac

En ce samedi 2 avril, la Troupe de la Dame Blanche a fait salle comble !

« Pour ne pas la laisser seule le jour de son anniversaire, Bernard invite sa maîtresse Brigitte dans sa maison de campagne. Pour justifier cette présence que sa femme pourrait trouver bizarre, il propose en même temps à son ami Robert de venir passer le week-end, à charge pour lui de faire passer Brigitte pour sa maîtresse. Ce que Bernard ignore, c'est que Robert est l'amant de sa femme, et que cette dernière a engagé une aide-ménagère qui se prénomme également Brigitte... »

Six comédiens pour 1 heure 40 de comédie où s'enchaînent quiproquos et situations rocambolesques ! Un spectacle dans la grande tradition du théâtre de boulevard !

*Le rire était au rendez-vous*





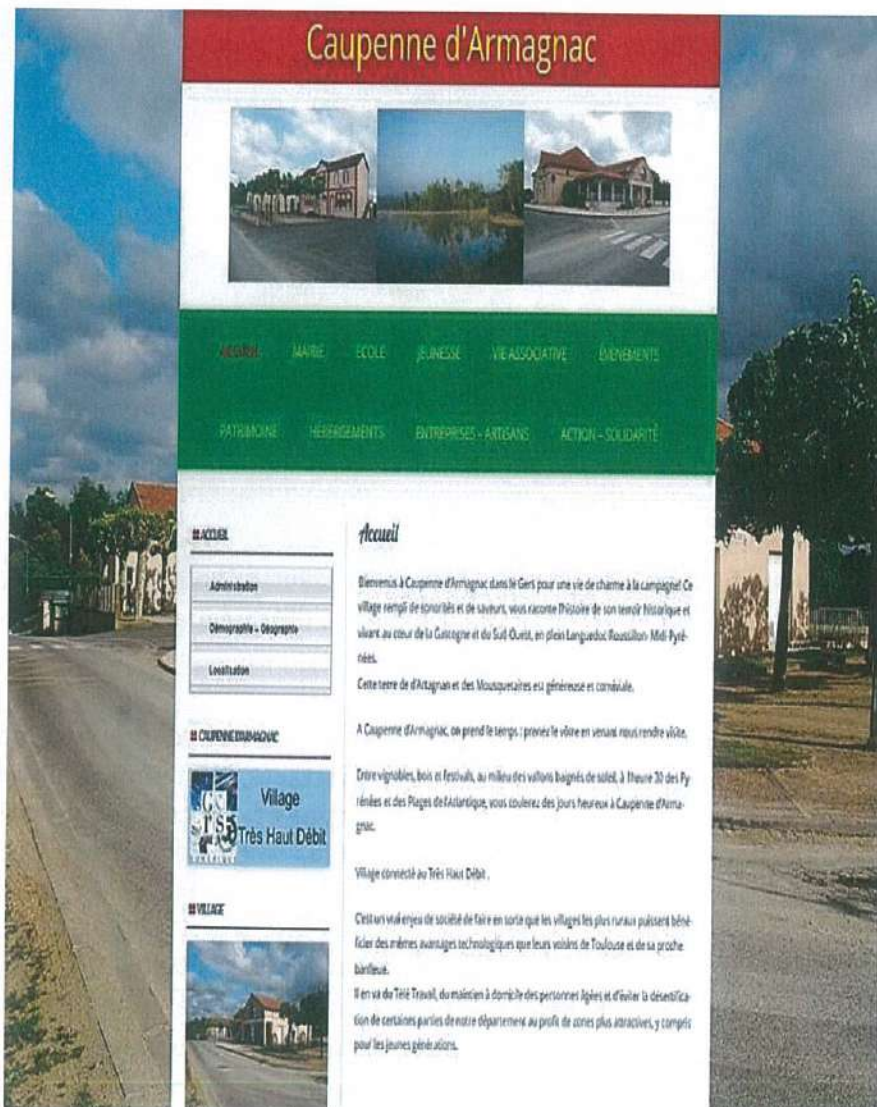
Le 27 septembre 2015, Caupenne accueillait « Bis' Ar ».  
 Vous avez passé un bon moment, alors n'hésitez pas à vous rendre à Bourrouillan  
 le dimanche 25 septembre.

- Site internet

Alors que vous ouvrez votre journal municipal le site internet de Caupenne vient de voir le jour.

Il vous suffit de taper " <http://www.caupenedarmagnac.fr/>" et vous saurez tout sur notre commune. Son actualité, sa vie associative, ses entreprises. Pour les curieux, bonne visite !

Page d'accueil du site



## Création d'un réseau d'écoles à compter de septembre 2016.....



### Pourquoi ?

En décembre 2014 a été signé un protocole entre nos élus départementaux et l'Inspection Académique qui garantit à effectifs constants, une stabilisation des emplois du 1<sup>er</sup> degré pour une durée de 3 ans.

#### *Nos écoles en question .....*

Ce protocole engage les élus à repenser le maillage scolaire, le principal indicateur pris en compte étant l'Effectif par Classe (E/C).

Cela implique que toute classe avec un effectif inférieur à 15 élèves est susceptible de fermer sans autre préavis.

Les élus municipaux animés par la réelle volonté de conserver leurs écoles et la qualité de leurs enseignements en évitant les classes surchargées et à 3 ou 4 niveaux ont décidé de fusionner avec le regroupement pédagogique voisin le syndicat intercommunal Monlezun d'Armagnac, Monguilhem, Toujouse, Castex d'Armagnac

Les arguments étaient multiples. Il s'agissait d'une part de tenir compte des investissements communaux importants, notamment pour les locaux (ex : cantines) et dans les outils numériques et d'autre part de préserver des emplois, notamment ceux des enseignants, mais également ceux des employés communaux.

Animés par le désir de sauvegarder les écoles qui maintiennent le tissu économique et social dans nos villages et la pérennité du service public les élus ont travaillé à la mise en place d'un Réseau d'Écoles regroupant 9 communes et 2000 habitants soit près du quart de la population de la CCBA.



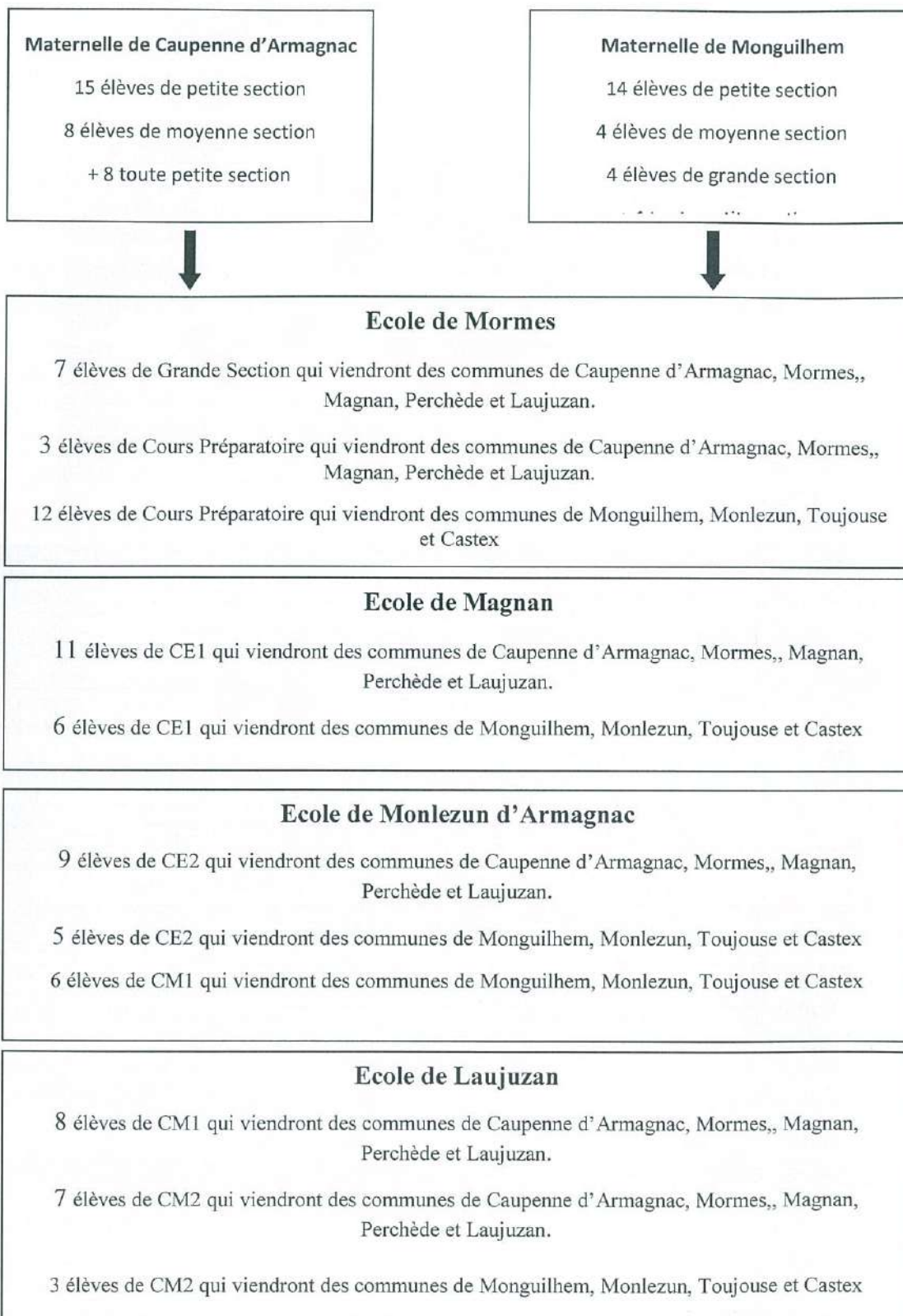
Suite aux consultations de rigueur, des Comités Techniques Spéciaux Départementaux du 17 février et du 10 mars 2016 et du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 18 mars 2016, Madame Esnault, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) nous a informés, le 21 mars 2016, de la dotation de 6 postes, pour notre projet de fusion, à la rentrée 2016.

Les 122 élèves du primaire et les 12 élèves de toute petite section attendus à la rentrée 2016 se répartiront selon le tableau ci-après. Les plus petits élèves seront scolarisés dans des écoles proches de chez eux, plus ils grandiront et plus ils s'éloigneront. Les élus ont placé les élèves au centre de leurs préoccupations.



*Le spectacle des écoles du RPI le 25 juin 2016 à la salle des fêtes de Caupenne*

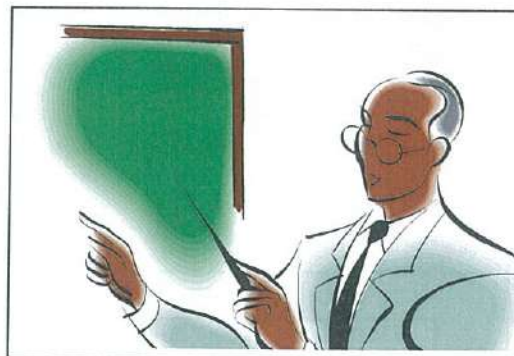
• *Organigramme de la nouvelle structure*



Cette répartition permet d'équilibrer les effectifs dans chaque école. Il évoluera tous les ans.



- Les horaires de classe.



Ecole de Mormes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 → 12h00 (11h30 le mercredi)	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
12h00 → 12h30	Déjeuner	Déjeuner		Déjeuner	Déjeuner
13h30 → 14h00	APC	Cours		APC *	Cours
14h00 → 15h30	Cours	Cours		Cours	Cours
15h30 → 16h15	TAP	TAP		TAP	TAP**

Ecole de Monlezun d'Armagnac et de Magnan

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h40 → 12h10 (11h40 le mercredi)	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
12h10 → 12h40	Déjeuner	Déjeuner		Déjeuner	Déjeuner
13h40 → 14h10	APC	Cours		APC *	Cours
14h10 → 15h40	Cours	Cours		Cours	Cours
15h40 → 16h25	TAP	TAP		TAP	TAP**

*Ecole de Monlezun et Laujuzan*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h50 → 12h20 <i>(11h50 le mercredi)</i>	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
12h20 → 12h50	Déjeuner	Déjeuner		Déjeuner	Déjeuner
13h50 → 14h20	APC	Cours		APC *	Cours
14h20 → 15h50	Cours	Cours		Cours	Cours

*Ecole de Caupenne d'Armagnac (horaires inchangées par rapport à l'année scolaire qui vient de se terminer)*

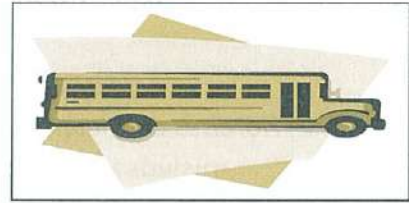
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 → 12h30 <i>(12h00 le mercredi)</i>	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
12h30 → 14h00	Déjeuner	Déjeuner		Déjeuner	Déjeuner
14h00 → 14h30	APC	Cours		APC *	Cours
14h30 → 16h00	Cours	Cours		Cours	Cours
16h00 → 16h45	TAP	TAP		TAP	TAP**

(\*) APC Activités Pédagogiques Complémentaires.

(\*\*) Temps d'Activité Périscolaire



- Les horaires de bus



*Horaires du matin*

Bus du RPI	Heures de Départ
Caupenne	8h00
Laujuzan	8h10
Magan	8h20
Perchède	8h25
Mormes	8h30
Perchède	8h30
Magnan	8h40
Laujuzan	8h50
Caupenne	9h00



Bus du Syndicat	Heures de Départ
Monguilhem	7h50
Toujouse	8h00
Monguilhem	8h05
Castex	8h10
Monlezun	8h20/8h25
Mormes	8h30
Monlezun	8h40
(Monguilhem	8h50



Changement de bus

*Horaires du soir*

Bus du RPI	Heures de Départ
Mormes	16h15
Perchède	16h20
Magnan	16h25
Laujuzan	16h35
Caupenne	16h45
Laujuzan	16h55
Magnan	17h05
Perchède	17h10
Mormes	17h15

Bus du Syndicat	Heures de Départ
Monlezun	16h25
Laujuzan	16h35
Monlezun	16h45
Monguilhem	16h50
Castex	16h55
Toujouse	17h05
Monguilhem	17h15

Horaires du Mercredi Midi

Bus du RPI	Heures de Départ
Mormes	11h30
Perchède	11h35
Magnan	11h40
Laujuzan	11h50
Caupenne	12h00
Laujuzan	12h10
Magnan	12h20
Perchède	12h25
Mormes	12h30



Bus du Syndicat	Heures de Départ
Monlezun	11h40
Laujuzan	11h50
Monlezun	12h00
Monguilhem	12h05
Castex	12h10
Toujouse	12h20
Monguilhem	12h30



Changement de bus

Les services actuels (cantine et garderie) restent identiques, tout comme le service assuré par les accompagnatrices dans le bus.

*Horaires de garderie*

Caupenne : 7h30 → 9h00 puis 16h46 → 18h30

Magnan : 7h15 → 8h40 puis 16h25 → 18h30



Rédigé par les enseignants du réseau d'écoles.

- Ouverture à la culture
  - Visite de musées, expositions, spectacles
  - Utilisation des technologies pour faire vivre l'art dans la classe
  - Travail en expression artistique dans l'objectif d'une représentation



- Maîtrise de la Langue
  - Développer et renforcer l'acquisition du vocabulaire
  - Travail spécifique sur la compréhension des textes écrits
- Prise d'initiative, développer l'esprit critique
  - Rendre l'élève acteur de sa scolarité
  - Favoriser les situations propices à la prise d'initiative
  - Responsabiliser l'élève dans l'école et dans ses apprentissages



*A tous les écoliers, collégiens et lycéens de Caupenne,  
bonnes vacances d'été*



- *La société de pêche*



Lou mot dou Pescayre

Le joli mois de mai est de ceux pendant lesquels la surface de l'eau est la plus active, le réveil de la nature bat son plein dans l'eau comme dans l'air.

Le premier mai jour de l'ouverture au carnassier, dès l'aube et malgré une température très fraîche les fidèles pêcheurs de Caupenne étaient présents sur les berges du lac de l'ASA.

Le moulinet bien graissé, la bonne olive 30g ou 20g, le bouchon aux couleurs les plus vives, l'épuisette XXL en cas de ..... !! Et le petit gardon de 10 cm cruellement embroché finira sa vie dans les abîmes, happé ou pas par la gueule destructrice d'un redoutable carnassier.

De la patience, de l'obstination, du courage et beaucoup de passion. L'attente de la touche sera souvent très longue voir inexistante.

Du plus ancien au plus jeune les plus fidèles sont présents. Armel spécialiste pêcheur de poisson-chat, mais très performant au sandre. Armand sur sa chaise ne quittant jamais son poste très attentif sur ses bouchons et surtout pas un mot de la journée admirant comme tout autre pêcheur des rapaces venant cueillir avec adresse les quelques poissons en agonie à la surface de l'eau. Il y a aussi Michel et ses deux belles perches. Jeannot et son beau sandre de 68 cm. Le grand-père et son petit-fils Antoine fier de sa prise : un magnifique sandre. Les deux Serge dont l'un ne connaît jamais la bredouille !!!!

Malgré une ouverture décevante avec un poisson peu mordeur, la saison 2016 n'est pas terminée...



- *Les papillons jaunes*

L'association « Les papillons jaunes » organise tout au long de l'année ses divers ateliers mensuels et a relevé le défi de servir pour les vœux du maire de Caupenne du 10 Janvier 2016, un apéritif.

Un nouveau défi qui a demandé un grand investissement personnel de la part de chaque bénévole !



Une organisation aussi pour mettre en place le menu de cet apéritif offert aux Caupennois par la municipalité !

Audace et « créativité » ont été le maître-mot pour proposer un menu varié autant dans le « chaud » et « froid » !

Voici la farandole d'amuse-bouche cuisinés et présentés :

Soupes chaudes de potimarron, patidou, courgettes  
Cœurs de canard à la mexicaine  
Toasts de rillettes de canard  
Feuilles d'endives au fromage blanc et saumon  
Feuilletés au fromage et jambon  
Brochettes betterave et fromage  
Toasts de boudin et compote « pommes »  
Brochettes de poulet façon thaïlandaise  
Toasts de foie gras.

Un service au plateau fut présenté par les serveurs de noir vêtus avec la broche du *papillon jaune* !

L'association est fière d'avoir réussi cette nouvelle prestation, et est prête à l'a renouveler.....

**« Pour bien cuisiner il faut de bons ingrédients, un palais, du cœur et des amis! »**

**P.Perret**

**Vous retrouverez quelques recettes dans la rubrique  
« Espace Détente »**

*Les papillons jaunes et M le maire  
avant le discours.*





- **Association Les Papillons Jaunes**

*SORTIE CULTURELLE ET AMICALE DES « PAPILLONS JAUNES »*

Le mercredi 06 juillet 2016, les adhérent(e)s des Papillons Jaunes ont clôturé la saison par une sortie culturelle et amicale dans les alentours de DAX dans les Landes. Dix-huit participants ont fait le déplacement en covoiturage jusqu'à Prechacq les Bains. Là, le Président de l'association « Le Valet de cœur », nous a servi de guide dans le « sesca » vers « Le Trou de Madame », la source soufrée, et les thermes actuels qui utilisent le péloïde\*. Egalement, celui-ci nous a montré les vestiges du château, les écuries du Marquis de Vignolles, dit « Lahire », (le valet de cœur). Et pour finir les restes de l'Abbaye des Trappistes de Divielle à Goos. Ces différents sites sont en triste état et l'association œuvre avec pugnacité pour les mettre en valeur. Après un repas à l'Auberge de Pontonx, nous avons rejoint le bois de Boulogne à Dax, où un guide nous attendait à la maison des Barthes, pour une visite très instructive sur la gestion de l'eau dans le bassin de l'Adour. Lors de la ballade dans la Barthe, cet érudit en botanique, nous a subjugués par ses connaissances du milieu. Une pause, bien méritée, à la guinguette du Bois de Boulogne, où nous ne sommes pas restés pour le thé dansant. Nous avons rejoint le Gers, très heureux de cette magnifique journée, pleine de soleil et de bonne humeur.

Rendez-vous-en septembre pour nos activités mensuelles.

\*Boue qui soigne les rhumatismes.



Email : [papillonsjaunesgers@gmail.com](mailto:papillonsjaunesgers@gmail.com)

Association Les Papillons Jaunes - Chez Marie DULAR Au claux 32110 Caupenne d'Armagnac



- *Le Foyer Rural*

Le 30 avril, en raison d'un vent très fort et de la pluie le concours de quilles « Trophée Francis Claverie » a été reporté.

Il s'est déroulé le samedi 28 mai en parallèle au Championnat Féminin et à l'Ecole du Maillet.

Armel, coéquipier de Francis pendant de nombreuses années a remis le trophée avec Serge responsable des quilles, à l'équipe gagnante : les joueurs de Lauraët.

De nombreux joueurs de quilles étaient réunis dans notre village à cette occasion. Comme l'année dernière, trois équipes de Caupenne sont engagées dans le Championnat.

Le Foyer Rural est également représenté dans l'Ecole du Maillet d'or, et dans le Championnat Individuel du Bas Armagnac et pour la première année, nos licenciés participent au Championnat des Clubs.



Notre incontournable soirée grillades a eu lieu le samedi 2 juillet dans une ambiance festive au début de l'été. Au son des bandas, chipolatas, lomo, merguez et ventrèche sont toujours très appréciés.

**Le dimanche 11 septembre, nous organisons notre 9ème vide-greniers.**

Nos tarifs sont inchangés depuis la 1<sup>ère</sup> édition : 1,50 € le m à l'extérieur, 4 € la table de 2 m à l'intérieur.

L'emplacement est gratuit pour les exposants de la commune qui peuvent s'inscrire auprès de Karine par téléphone au 05.62.08.85.73 ou par mail : [k.rosique@orange.fr](mailto:k.rosique@orange.fr)

Le midi nous proposons des grillades et frites : 5 € l'assiette avec un verre de vin.

Après la trêve estivale, les séances de gymnastique d'entretien reprendront mi-septembre tous les mardis soirs de 19h à 20h.

**NE JETER PLUS LES BOUCHONS**

Le Foyer Rural récupère les bouchons en plastique et les bouchons en liège.

Vous pourrez les déposer dans la salle des associations lors de nos manifestations

- *Le comité des fêtes*

Durant la semaine précédant les festivités, du 22 au 25 aout, le comité des fêtes organise un tournoi de volley ouvert à tous. Nous vous attendons nombreux.

*Le comité des fêtes vous présente son Programme des fêtes 2016*



**Vendredi 26 aout 2016**

**20h00** : Soirée tapas (moules frites / cœurs frites)

**Samedi 27 Aout 2016**

**8h00** : Petit déjeuner au village

**9h00** : concours de pêche, redonné pedestre et equestre

**13h00** : Apéritif et repas sanglier marine (

**15h00** : Ball trap

**16h00** : Jeux gonflables gratuit pour les enfants

**20h00** : Apéritif

**22h00** : Repas fideua a volonté animé par les **Blues rockers**

**23h00** : Soirée anime par le **podium event's**

**Dimanche 28 Aout 2016**

**12h00** : Apéritifs offert par la municipalité suivie du repas communal (AXOA DE VEAU)

« **Anime par les cœur d hommes des courant d aire** »

**16h00** : concours de quilles

**16h00** : Exposition avion modélisme et drone (**AIR CLUB ELUSATE**)





*Qui sont les Caupennois ? .... Cette rubrique nous permettra de connaître un peu mieux nos concitoyens.*

- *La Chasse au « Bâton »*

*Cet article qui passionnera, je l'espère tous les chasseurs, a été écrit par Jérémy Salvagni (un connaisseur et un passionné)  
Les photos de la meute de Fernand Lefaix, un passionné et connaisseur également.*

**Vous connaissez ? En avez-vous déjà entendu parler ?  
Et pourtant .....**

L'origine de cette chasse remonte à la fin des années 80. De nombreuses communes Commingeoises ont vu les populations de lièvres décroître de façon considérable. Plusieurs sociétés de chasse ont naturellement décidé d'interdire le tir du lièvre durant plusieurs saisons. Au cours de cette période, les propriétaires de meutes chassant le lièvre ont obtenu l'autorisation de découpler leurs chiens afin de maintenir intacte cette tradition ancestrale qu'est la chasse aux chiens courants.

Les fusils aux râteliers : **la chasse « au bâton était née ».**

Ce n'est que 25 ans plus tard qu'un arrêté ministériel venait conforter cette nouvelle forme de chasse en autorisant l'entraînement des chiens de chasse (courants et arrêts) au-delà des dates de fermeture habituelles et ce jusqu'au 31 mars.

Pour certains pratiquants, troquer un fusil pour un bâton relevait de la folie. Pourtant, cet acte là a été moteur quant au développement des qualités de chasse de nos meutes. En effet, le chasseur n'était plus obnubilé par le tir, il ne restait plus des heures au pied du chêne à attendre le capucin ; il était au milieu de sa meute et observait ses fidèles compagnons à l'ouvrage. Son seul et unique centre d'intérêt était désormais le travail des chiens.

Une chasse au lièvre complète consiste à rapprocher un animal, le lancer et le mener aussi longtemps que possible.

Durant la nuit, le capucin se nourrit, il rejoint généralement des prairies où la nourriture y est abondante. L'aube arrivant, il prépare sa fuite pour aller se gîter. En effet, dès le jour levé, il prend place dans un gîte et y restera jusqu'à la nuit tombante.

Le « *rapproché* » consiste à retracer le trajet du lièvre utilisé durant la nuit jusqu'à arriver au gîte de l'animal et ainsi le lancer.

Durant cette phase, l'utilisation de chiens chauds est indispensable. Les chiens chauds sont des chiens qui se récrient sur ces voies de nuit.

Lors du lancé, le lièvre peut attendre les chiens et se lever à quelques centimètres de leur nez ou à contrario, quitter son gîte quelques secondes avant l'arrivée de la meute ; on dit dans ce cas là qu'il se dérobo.

Le lièvre est lancé, sa vitesse lui permet rapidement de se détacher des chiens. Il est important tout de même pour la meute de le maintenir le plus près possible, elle pourra ainsi le chasser au chant odorant. En effet, dans ce cas là, les chiens utilisent pour suivre l'animal les molécules d'odeur laissées dans l'air par le corps du lièvre. Ces molécules sont relativement fortes et permettent aux chiens de chasser assez rapidement.



Malheureusement, le chant odorant est très volatile et va rapidement se dissiper dans l'air.

Le chant odorant ayant disparu, la meute doit maintenant chasser son animal par la voie au sol c'est à dire utiliser les molécules d'odeur laissées par les pattes du lièvre sur le sol. Cette voie là, moins intense que le chant odorant, oblige la meute à chasser plus doucement et à s'appliquer davantage.

Ce basculement chant odorant, voie au sol peut avoir lieu en quelques secondes. C'est un moment critique de la chasse où la meute doit comprendre le plus rapidement possible qu'elle doit chasser moins vite et s'appliquer davantage pour percevoir la voie au sol.

Durant une chasse, le lièvre gère son avance sur la meute et permet ainsi à la meute d'alterner le travail sur chant odorant et voie au sol.

Il trouvera son salut en empruntant un chemin, une route, en traversant un village, en amenant la meute sur un de ses congénères et ainsi se débarrasser de celle-ci.

L'intensité des molécules d'odeur que ce soit du chant odorant ou de la voie au sol sera dépendante de plusieurs paramètres : la différence de température entre le sol et l'air, la pression atmosphérique, l'hygrométrie, probablement l'animal, la lune...

Tous ces paramètres et certainement d'autres que nous ignorons régissent la qualité de la voie.



A notre connaissance, aucun chasseur de lièvre n'a encore réussi à en découdre avec toutes ces informations. La seule solution qui s'offre à nous est de sortir la meute le plus souvent possible et espérer tomber sur un jour de bonne voie.

Personnellement, nous chassons depuis maintenant 5 ans avec une douzaine de chiens type « Bruno du Jura ». Ils font partie de la famille des chiens courants suisses et semblent correspondre au profil de chiens que nous décrivions plus haut.

La sélection des lices et des reproducteurs est cruciale, il ne faut en aucun cas faire reproduire un chien ou une chienne ayant un défaut. Les principales qualités que nous recherchons sont : la finesse de nez, l'intelligence, des chiens requérants et justes, c'est à dire qu'ils se récrient exactement là où l'animal est passé et non un mètre à côté.

La génétique n'est bien évidemment pas infaillible et il est très difficile qu'un sujet rassemble ces 4 qualités. Le travail en meute devient alors indispensable, chaque chien met à contribution ses qualités pour chasser au mieux.

Depuis ce début de saison, équipage de petite vènerie :

Equipage des « Brunos d'Armagnac ».

Meute créancée exclusivement dans la voie du lièvre depuis 1998.

Chasse au bâton depuis 15 ans.

Changement de race depuis 5 ans.

Avant : chien de pays type « Griffon »

Maintenant : type « Bruno du Jura »

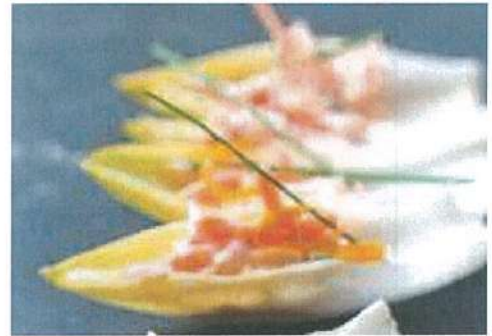


*Meute de Fernand Lejaix*

- *Recettes*

**Barquettes d'endive.....**

Garnir chaque feuille d'endive de fromage frais comme le Saint Morêt, ajouter du saumon fumé, une pointe de citron et un peu de ciboulette ciselée !  
Servir très frais.



**Brochettes de poulet.....**

Faire mariner les filets de poulet coupés en dés dans de la sauce soja, du miel, de l'huile d'olive, du citron et de l'ail écrasé pendant 30 minutes !  
Disposition des morceaux de poulet sur les brochettes et les cuire au barbecue ou à la plancha ou dans une poêle !  
On peut parsemer les brochettes avec des pignons de pin ! Servir en arrosant avec le jus !

**Cœurs de canard.....**

Bien préparer les cœurs en enlevant la graisse, puis les couper en 2 ou en 4.  
Les faire revenir dans de la graisse de canard et y ajouter les poivrons et les oignons émincés !  
Saler et poivrer !  
Ajouter un peu d'eau avec cubes de bouillon!



**Velouté de chou-fleur à la crème Du Barry:**

1 chou-fleur, 30g de farine, 30g de beurre, 1 l d'eau, 25cl de lait, sel, poivre, 4 jaunes d'œuf, 6 cuillères de crème fraîche  
Cuire les bouquets de chou-fleur à la vapeur, fondre le beurre et y ajouter la farine puis le lait et l'eau, porter à ébullition ! Y ajouter le chou-fleur et cuire 10 minutes ! Mixer le tout et y ajouter les jaunes d'œuf et la crème fraîche !



**Velouté de châtaignes aux lardons :**

150g de lardons, une boîte de marrons au naturel, 2 échalotes, 2 cuillères de fond de veau, 50cl de crème liquide, sel, poivre !

Faire rissoler les lardons puis les échalotes, verser 75cl d'eau, ajouter le fond de veau et porter à l'ébullition ! Mettre les marrons égouttés, verser la crème, saler et poivrer !

Mixer et servir !



**Bon appétit!**

N'oubliez pas le dimanche 28 Aout 12 heures l'apéritif offert par la municipalité, suivi du repas animé par les

**« Cœurs d'hommes des courants d'Aire »**



*Elaboration par le conseil municipal et plus particulièrement rédaction et mises en pages par la commission information  
Beatrice Marchandise, Jean Michel Laborde, Nathalie Di Giusto, Josiane Caupenne,  
Jean Michel Lassis*

*Prochaine parution **décembre 2016***

*Les articles seront à déposer auprès des responsables avant  
**Mi-novembre 2016***

**Votre correspondant de quartier** .....

## **MAIRIE**

### **Accueil général**

#### **Adresse**

Le Village  
32110 Caupenne-d'Armagnac

#### **Horaires d'ouverture**

Du Lundi au Mardi : de 14h00 à 18h00  
Le Mercredi : de 14h00 à 16h00  
Du Jeudi au Vendredi : de 14h00 à 18h00

#### **Contacts**

Téléphone : +33 5 62 09 02 81  
Télécopie : +33 5 62 69 08 54  
Courriel : [mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr](mailto:mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr)  
Site : <http://www.caupenedarmagnac.fr/>